

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_012

OBJET : Signature d'un contrat BRIS DE MACHINES pour les installations photovoltaïques des bâtiments communaux n°11602399D 01 avec AREAS ASSURANCES,

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 6,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022 portant sur l'attribution des marchés d'assurance,

Considérant l'ajout de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux ;

DECIDONS :

Article 1 :

Il est décidé de passer avec la Société AREAS ASSURANCES, un contrat n°11602399D 01 BRIS DE MACHINES pour les installations photovoltaïques des bâtiments communaux à date d'effet du 28/02/2025, jusqu'au 31/12/2025. Le montant annuel de la cotisation pour l'année 2025 s'élève à 1581€ TTC.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 3 mars 2025

Le Maire,
Claude VIAL

